

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le vingt et un du mois de mars, à dix neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Arnaud KRUGER, Maire sortant.

Étaient présents :

M. Arnaud KRUGER, Maire sortant
Mmes Mireille THIÉBAUD, Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Murielle ROCHE, Corinne CORTOT, MM. Alain CHARLET, Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Nicolas TUFFERY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désignée :

Mme Corinne CORTOT

~~~~~

#### Installation du Conseil Municipal :

M. Arnaud KRUGER, maire sortant, installe les nouveaux élus dans leur fonction de conseillers municipaux et transmet la présidence de l'assemblée à Madame Mireille THIÉBAUD, doyenne d'âge.

#### Élection du Maire :

Mme Mireille THIÉBAUD demande qui est candidat au poste de Maire.

M. Alain CHARLET est le seul candidat.

Les assesseurs désignés sont Mmes Évelyne SOMMET et Murielle ROCHE.

Mme Mireille THIÉBAUD invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

11 bulletins sont dénombrés, dont 2 blancs, la majorité absolue est de 5.

M. Alain CHARLET ayant obtenu 9 voix est proclamé Maire, et prend la présidence de la séance.

#### Création des postes d'adjoints :

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de la création de deux postes d'adjoint par dix voix pour et une abstention.

#### Élection du Premier adjoint :

M. le Maire propose Madame Murielle ROCHE pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint à qui il confiera la délégation de l'administration générale et des finances.

Aucune autre personne ne se portant candidat, M. le Maire invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Premier adjoint.

11 bulletins sont dénombrés, dont 2 blancs, la majorité absolue est de 5.  
Mme Murielle ROCHE ayant obtenu 9 voix est proclamée Première adjointe.

**Élection du Second adjoint :**

M. le Maire propose Madame Mireille THIÉBAUD pour le poste de 2<sup>nd</sup> adjoint à qui il confiera une délégation en rapport avec la qualité de vie, la solidarité et les affaires sociales.

Aucune autre personne ne se portant candidat, M. le Maire invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Second adjoint.

11 bulletins sont dénombrés, dont 2 blancs, la majorité absolue est de 5.  
Mme Mireille THIÉBAUD ayant obtenu 9 voix est proclamée Seconde adjointe.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Corinne CORTOT

M. Alain CHARLET